



paramètres

Sous la direction de

Jean Proulx · Maurice Cusson · Eric Beauregard · Alexandre Nicole

Les meurtriers sexuels

ANALYSE COMPARATIVE ET NOUVELLES PERSPECTIVES



Extrait de la publication **Les Presses de l'Université de Montréal**

LES MEURTRIERS SEXUELS

ANALYSE COMPARATIVE ET NOUVELLES PERSPECTIVES

Page laissée blanche

JEAN PROULX
MAURICE CUSSON
ERIC BEAUREGARD
ALEXANDRE NICOLE

LES MEURTRIERS SEXUELS
ANALYSE COMPARATIVE ET
NOUVELLES PERSPECTIVES

Préface de
Raymond Gassin

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

Les meurtriers sexuels : analyse comparative et nouvelles perspectives
(Paramètres)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7606-1977-X

1. Crimes sexuels. 2. Délinquants sexuels.
3. Meurtriers. 4. Voleurs. 5. Crimes sexuels – Enquêtes.
6. Délinquants sexuels – Québec (Province). I. Proulx, Jean. II. Collection.

HV6556.M48 2005 364.15'3 C2004-941977-3

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2005

Bibliothèque nationale du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2005

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines de concert avec le Programme d'aide à l'édition savante, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Imprimé au Canada en février 2005

PRÉFACE

*Raymond Gassin*¹

Dans le livre tout récent d'entretien avec le sociologue canadien Robert Leroux *Y a-t-il encore une sociologie?*², Raymond Boudon déclare : « La préface est un genre difficile. Il impose une lecture généreuse³. » Puis à propos de cet exercice qui lui avait été demandé à l'occasion d'une réédition des *Lois de l'imitation* de Gabriel Tarde, il ajoute : « Ayant été ébloui par l'article de "La croyance et le désir", je m'attendais à être séduit par une relecture attentive des *Lois*. Cette fois le charme n'opéra pas. Je trouve aujourd'hui ma préface trop complaisante⁴. »

Cette préface ne se veut, à coup sûr, ni complaisante ni généreuse, mais tout simplement sincère et aussi objective que possible. Or, son auteur a été tout particulièrement intéressé par la lecture de ce très important travail de recherche, probablement unique en son genre par son ambition scientifique, du moins en langue française, sur cette « figure du mal » tout à

1. Professeur honoraire de criminologie et de droit pénal à l'Université d'Aix-Marseille III. Directeur honoraire de l'Institut de Sciences Pénales et de Criminologie d'Aix-en-Provence.
2. Paris, Odile Jacob, 2003, 250 p.
3. *Ibid.*, p. 121.
4. *Ibid.*, p. 121-122.

la fois empreinte de « fascination et de dégoût » que sont les meurtriers sexuels. Reste alors la « difficulté » de l'entreprise du préfacier qui est d'expliquer en quoi son intérêt a été éveillé à la lecture attentive de l'ouvrage. Or, considérant que le rôle d'une préface est d'exposer au lecteur *potentiel* les raisons qu'il aurait de devenir un lecteur *réel*, il y a, me semble-t-il, de multiples motifs d'entreprendre cette lecture.

Avant toute chose, indiquons ce que les auteurs entendent par *meurtre sexuel* dans leur ouvrage. La précision mérite d'autant plus d'être apportée que, en général, les législations pénales ne contiennent pas de qualification spécifique de « meurtre sexuel » ; cette sorte d'homicide y est considérée comme tout autre meurtre, quel qu'en soit le mobile. Les auteurs le relèvent pour le Code criminel canadien (chapitre 1). En France également, le meurtre sexuel est traité comme un meurtre ordinaire ou comme un assassinat lorsqu'il y a préméditation. S'il y a circonstance aggravante, ce n'est que lorsqu'il est concomitant d'un autre crime (dont le viol n'est qu'une possibilité) ou connexe à un délit (dont l'agression sexuelle n'est qu'une variété). Le terme viol n'apparaît dans les dispositions de la section du Code pénal « Des atteintes volontaires à la vie » (articles 222-1 à 221-5,1), aux côtés d'ailleurs des tortures et actes de barbarie, que pour signifier que la Cour d'assises qui prononce une condamnation pour assassinat ou même pour meurtre simple d'un mineur de 15 ans, peut sanctionner sa suraggravation par viol en décidant que la peine de réclusion criminelle prononcée sera incompressible (art. 221-3 al. 2 et 221-4 al. 2) et également que son auteur encourt la sanction du suivi sociojudiciaire (art. 222-9-1), sanction qui est applicable au demeurant pour toutes les infractions sexuelles. Il faut se reporter au paragraphe du viol dans la section « Des agressions sexuelles » pour apprendre que celui-ci est aggravé « lorsqu'il a entraîné la mort de la victime » (art. 222-25). Le droit pénal français reconnaît ainsi le viol mortel mais pas le meurtre sexuel.

La catégorie du meurtre sexuel est donc une *catégorie exclusivement criminologique*, ce qui explique sans doute son manque de netteté dans la littérature criminologique où elle est parfois étendue à des meurtres non sexuels (meurtres de masse, meurtres en série) ou au contraire restreinte aux seuls meurtres sexuels sadiques. *L'homicide sexuel est celui qui implique une activité sexuelle à la base d'une séquence d'actes conduisant à la mort.* Il

se révèle par divers indices sur « la scène de crime », tels que le fait qu'il y a eu viol, mutilations des organes sexuels, sévices sexuels ou que la victime est retrouvée nue ou partiellement dévêtue ou encore qu'il y a exposition de ses parties génitales.

Sous le bénéfice de cette définition, la première raison d'entamer la lecture des chapitres consacrés à la recherche québécoise est que, jusqu'à cette dernière, on ne savait pas grand-chose d'assuré sur le compte des meurtriers sexuels. Sans doute existait-il un grand nombre de théories qui se voulaient explicatives de l'homicide sexuel. À cet égard, le chapitre 1 répertorie non seulement des théories biologiques et psychologiques, mais il relève même une théorie sociohistorique du meurtre sexuel, à fort parfum marxiste, reposant sur des hypothèses de conflits de classes sociales. Mais lorsque l'on fait le bilan de ces théories, on constate que, par-delà leur diversité — et *a fortiori* leurs contradictions —, soit elles ne reposent sur aucune donnée empirique, soit l'échantillon utilisé en nombre insuffisant n'est pas significatif, soit encore, même nombreux, les échantillons ne sont pas véritablement représentatifs des meurtriers sexuels.

La recherche québécoise constitue un apport majeur à la connaissance des meurtriers sexuels. Elle porte sur un échantillon de 40 meurtriers sexuels de femmes non sériels, soit presque une population entière de tels sujets, puisque ces 40 meurtriers sexuels représentaient plus de 71 % de l'ensemble des meurtriers sexuels de femmes incarcérés au Québec lors de la collecte des données au cours des années 1998 et 1999. Ces sujets ont été comparés à un groupe de contrôle de 101 agresseurs sexuels de femmes coupables de viol qui représentaient eux-mêmes plus de 93 % des détenus incarcérés au Centre régional de réception du Québec de 1995 à 2000. Les deux échantillons ont donné lieu à tout un ensemble de tests et d'entretiens appropriés ainsi qu'au dépouillement des sources officielles les concernant que sont les dossiers de police et les dépositions des victimes. Ainsi est-on en mesure aujourd'hui de savoir ce qui distingue les meurtriers sexuels de femmes des simples violeurs et, plus généralement, si les meurtriers sexuels sont aussi différents qu'on le croit généralement des délinquants récidivistes polymorphes, bien connus des criminologues. Ce travail souffre toutefois d'une limite non négligeable : l'échantillon de meurtriers sexuels de femmes ne concerne pas ceux qui ont été acquittés pour cause

d'aliénation mentale puis transférés dans une institution psychiatrique sécuritaire.

La deuxième raison qui doit inciter à lire l'ouvrage, c'est *la démarche d'exposition* suivie par ses auteurs. Après un premier chapitre introductif destiné à poser la problématique de la recherche sur la base des insuffisances des théories antérieures et la méthodologie suivie par les chercheurs, les investigations des chapitres 2 à 9 se développent en quelque sorte en deux temps.

Le premier temps est celui de *la quête du meurtrier sexuel de femmes* par comparaison avec les agresseurs sexuels de femmes. Cette quête se déroule progressivement, par touches successives à travers les diverses hypothèses concevables, un peu à la manière d'une enquête policière où les policiers disposeraient de plusieurs pistes et devraient sélectionner la meilleure par éliminations successives. Sont-ce les facteurs développementaux et les antécédents criminels qui singularisent les meurtriers sexuels (chapitre 2)? Pas vraiment, car il y a davantage de similitudes que de différences entre les violeurs et les meurtriers sexuels. Sont-ce alors des facteurs psychopathologiques (troubles mentaux graves ou troubles de la personnalité) (chapitre 3)? Pas davantage car, si le fait de les prendre en compte contribue à la compréhension de l'homicide sexuel, il faut aussi considérer leurs interactions avec les autres variables. S'agit-il alors de l'interaction de ces variables contemporaines de l'action que sont la situation précriminelle et les intentions de l'auteur (chapitre 4)? Pas nécessairement, car le meurtre dans l'agression sexuelle n'est pas toujours voulu par l'agresseur et un certain nombre d'homicides sexuels sont en fait des viols qui ont dérapé de façon fatale. Finalement, ce n'est qu'en recourant à un modèle interactif, prenant en compte simultanément des variables développementales, structurelles (psychopathologie et fantasmes sexuelles déviantes), de trajectoire criminelle, situationnelles et intentionnelles, que l'on peut distinguer le meurtrier sexuel du violeur (chapitre 5). Là s'arrête d'ailleurs l'analogie avec l'enquête de police, car il ne s'agit pas de privilégier une piste par rapport aux autres, mais au contraire de les inscrire toutes dans un même modèle intégratif.

Vient alors le deuxième temps, celui des distinctions au sein du genre du meurtrier sexuel : distinction entre le meurtrier sexuel à victime unique

et le meurtrier sexuel en série qui est un type de criminel exceptionnel (chapitre 6), distinction entre les meurtriers sexuels sadiques et non sadiques (chapitre 7 sur « le sadisme sexuel », la distinction concernant tous les agresseurs sexuels, meurtriers ou simples violeurs et reposant sur la comparaison de tout un ensemble de caractéristiques développementales, sociales, psychologiques, sexologiques et criminologiques), distinction encore, mais sur la base des seules caractéristiques du scénario délictuel et de la scène de crime, entre meurtrier sexuel sadique et meurtrier sexuel colérique.

Mais la raison sans doute la plus déterminante de lire l'ouvrage réside dans l'originalité de l'explication qu'il donne des meurtres sexuels et de la personnalité de leurs auteurs et plus largement des agressions sexuelles. Jusqu'à présent, la théorie dominante en la matière consistait à présenter la délinquance sexuelle comme une délinquance spécifique caractérisée par le sadisme qui associe directement la violence à la jouissance sexuelle. Dans cette perspective, les meurtriers sexuels, comme les violeurs, étaient considérés comme une catégorie de délinquants à part dont l'agir criminel était animé par la prégnance de fantasmes associant la cruauté au plaisir sexuel. Aussi, nombre de législations pénales ont-elles saisi les criminels sexuels, par-delà même les malades mentaux pénalement irresponsables, comme des individus à soigner au moins autant qu'à punir. Tel est le cas de la France dont une loi du 17 juin 1998 a créé le « suivi sociojudiciaire » qui entend s'attaquer à un dysfonctionnement psychique⁵.

Cette représentation du criminel sexuel tire son origine de l'association de tous les crimes sexuels à des crimes sadiques qui seraient répétés au point de faire de leurs auteurs des tueurs en série si ceux-ci ne sont pas arrêtés avant. Or, la recherche de Jean Proulx, Maurice Cusson et leurs collaborateurs montre que les sadiques ne sont qu'une minorité parmi les meurtriers sexuels et que les sériels parmi eux sont particulièrement rares (un seul tueur en série parmi les 57 détenus pour meurtres sexuels dans les prisons du Québec lors de la collecte des données). En revanche, elle est

5. H. Lagrange et Fr. Perrin, « Les délinquances sexuelles », in L. Mucchielli et Ph. Robert (dir.), *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2002, p. 169.

particulièrement marquée par la constatation que la plupart des meurtriers sexuels de l'échantillon, comme d'ailleurs des violeurs du groupe de contrôle, avaient un passé délictueux fait de délits contre la propriété ainsi que de voies de fait ou de coups et blessures sans rapport avec une agression sexuelle et que le meurtre sexuel (ou le viol) n'était que le passage au stade supérieur dans le cours de leur carrière criminelle (chapitre 9). Ainsi s'est élaborée une théorie novatrice du meurtre sexuel suivant laquelle les meurtriers sexuels (comme les violeurs) sont en majorité des criminels comme les autres, polymorphes et récidivistes « qu'aucun frein n'arrête dans la poursuite du plaisir immédiat et qui réagissent de manière explosive aux frustrations ». C'est là une révision drastique des idées reçues sur la criminalité sexuelle.

Restent alors les conséquences de *criminologie appliquée* que l'on peut en tirer. L'ouvrage comprend deux chapitres qui appartiennent à ce registre : le profilage dans l'enquête sur les meurtres sexuels (chapitre 10) et l'interrogatoire en matière d'homicide sexuel (chapitre 11). Mais on devine que le lecteur attend aussi un chapitre sur le « traitement » des meurtriers sexuels. Or, il n'y en a pas. Pourquoi? Est-ce une lacune de l'ouvrage ou est-ce intentionnel?

Le but de la recherche tel qu'il est énoncé au chapitre 1 dans la section « problématique » était de vérifier s'il y a des *caractéristiques qui distinguent les meurtriers sexuels des agresseurs sexuels de femmes* (violeurs). La question du traitement n'entraîne donc pas dans ses objectifs. Mais si l'on suppose que nos chercheurs auraient souhaité prolonger leur étude par un chapitre sur le traitement des meurtriers sexuels, qu'y auraient-ils écrit? Sans leur attribuer bien entendu des opinions qu'ils n'ont pas exprimées, on peut toutefois conjecturer qu'ils auraient avancé l'hypothèse selon laquelle, puisque les meurtriers sexuels ne se distinguent pas fondamentalement des délinquants récidivistes qui peuplent habituellement les prisons, ils relèvent des mêmes traitements que ces derniers, ce qui remettrait d'ailleurs en cause les mesures spécifiques, telles que le suivi socio-judiciaire.

INTRODUCTION

Les mythes et la réalité

Maurice Cusson

Si l'évocation du meurtre sexuel soulève en nous ce mélange très particulier de dégoût et de fascination, c'est peut-être parce que cette figure du mal opère la jonction entre deux réalités antinomiques : la violence sans limites et le plaisir que l'on voudrait voir associé à l'amour. C'est chez un certain marquis de Sade, hôte assidu des prisons et des asiles français à partir de 1763 jusqu'à sa mort en 1814, que le psychiatre Krafft-Ebing crut trouver l'explication de cette association qui lui semblait alors contre-nature. Le sadisme, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est alors apparu comme la clef : il posait tout simplement un rapport direct entre violence et jouissance.

Depuis lors, l'ombre de Sade plane sur tous les travaux consacrés au meurtre sexuel. C'est parce qu'ils trouvent leur plaisir sexuel dans la souffrance et l'humiliation de la femme que certains individus torturent et tuent. Leur meurtre est le point culminant d'une agression préparée dans le but bien arrêté de jouir jusqu'à l'orgasme en subjuguant, en violant et en faisant souffrir une femme choisie avec soin. À l'origine de cette motivation aberrante, la plupart des auteurs croient trouver des fantaisies longuement ressassées associant la cruauté au plaisir sexuel. Dès lors qu'un sadique jouit une fois par le meurtre, il voudra renouveler l'expérience, ce

qui le poussera à repartir en chasse pour tuer encore et encore. Point de surprise alors de constater que la figure du meurtrier sexuel qui domine dans la littérature — et pas seulement romanesque — est le tueur en série. Y en a-t-il d'autres ? Il va sans dire qu'un tel monstre se démarque du menu fretin des voleurs récidivistes, des criminels violents et même des violeurs. Il fait bande à part. Obnubilé par ses fantaisies et ses obsessions, il dédaigne la petite délinquance faite de vols et de bagarres.

En entreprenant la recherche sur laquelle la plupart des chapitres du présent livre s'appuient, nous n'avions pas l'outrecuidance de remettre en question cette thèse dont la logique nous paraissait imparable. Nous savions cependant que cet édifice reposait sur une assise empirique fragile, que tous les auteurs généralisaient à partir de quelques cas ou de petits échantillons non représentatifs et que les démonstrations, chiffres à l'appui, étaient rares et contestables. Pour faire progresser les connaissances, il restait à conférer un statut scientifique à une thèse dont la cohérence et la force semblaient convaincantes, d'abord, en réunissant un échantillon véritablement représentatif de meurtriers sexuels, ensuite, en mesurant systématiquement leurs caractéristiques criminologiques, sexologiques, psychologiques et sociales. Nous avons donc sollicité tous les meurtriers sexuels de femmes incarcérés dans les pénitenciers du Québec au cours des années 1998 et 1999. Il s'en trouvait 57, parmi lesquels 40 ont accepté de répondre à nos questions et de se soumettre à nos tests. Cet échantillon se distingue de tous ceux sur lesquels s'appuient nos prédécesseurs par le nombre et par la procédure de recrutement systématique utilisée pour le réunir : ce n'est absolument pas une collection de « beaux cas » ou de monstres.

C'est souvent par comparaison que procède la science, et il en va de même en criminologie : les délinquants sont comparés aux non-délinquants, la criminalité d'hier à celle d'aujourd'hui. Pour notre part, afin de découvrir les traits distinctifs des meurtriers sexuels, nous les avons comparés à un échantillon de 101 violeurs qui avait été réuni comme l'avait été celui des meurtriers. Tous les agresseurs sexuels de femmes qui sont entrés dans le système des pénitenciers fédéraux du Québec entre 1995 et 2000 ont été invités à participer à la recherche et à répondre aux mêmes questions que celles qui avaient été soumises aux meurtriers sexuels. Il nous a aussi été

possible de comparer nos meurtriers sexuels à un échantillon de tueurs en série américain et, enfin, de confronter des sadiques et des non-sadiques.

Au fur et à mesure que les comparaisons s'additionnaient les unes aux autres, nous avons dû nous rendre à l'évidence : la théorie dominante sur le meurtre sexuel était mise à mal. Première surprise : les sadiques ne représentaient qu'une minorité parmi les meurtriers sexuels et le sadisme ne jouait pas un rôle aussi important dans la dynamique du meurtre que nous l'avions cru au départ. Autre fait auquel nous ne nous attendions pas : les meurtriers sexuels n'étaient pas très différents des violeurs : à peu de choses près, même histoire criminelle et mêmes troubles de la personnalité.

Cette similitude nous a fait découvrir une nouvelle piste : la carrière criminelle des meurtriers sexuels ressemble étrangement, d'après ce que nous savons de celle-ci, à celle des délinquants persistants qui échouent en prison. Comme ces derniers, nos meurtriers ont surtout commis au cours de leur vie des délits *contre la propriété*, et plusieurs ont été condamnés pour voies de fait ou coups et blessures sans rapport avec une agression sexuelle.

Dernière surprise, et elle a été de taille : nous n'avons trouvé qu'un seul tueur en série parmi les meurtriers sexuels incarcérés (il a refusé de répondre à nos questions). Il a fallu se rendre à l'évidence : sauf à croire que les policiers du Québec sont incapables d'attraper les *serial killers*, chez nous, l'espèce est excessivement rare. Aux États-Unis, ils sont évidemment plus nombreux, essentiellement à cause d'une population 45 fois plus importante que celle du Québec. Et même dans ce vaste pays, ils sont loin de pulluler : en fouillant dans toutes les prisons américaines, Ressler, aidé du FBI, n'en a sélectionné que 36. L'illusion du nombre n'est que le produit d'un matraquage médiatique et littéraire.

Par ailleurs, une comparaison entre nos meurtriers sexuels à victime unique et les tueurs sexuels en série de Ressler montre que les tueurs sériels américains sont nettement plus perturbés que nos meurtriers. C'est donc une erreur d'assimiler les meurtriers sexuels et les tueurs en série.

Bref, les meurtriers sexuels ne sont pas aussi sadiques que nous le croyions ; ils ne sont pas vraiment différents des violeurs ni des délinquants récidivistes polyvalents bien connus des criminologues. Sont-ils des

meurtriers sexuels au sens fort du terme, c'est-à-dire appartiennent-ils à une catégorie distincte de délinquants qui auraient une personnalité, un passé et une carrière criminelle spécifiques? C'est loin d'être sûr. Ce qui l'est, par contre, c'est qu'ils ont commis un meurtre sexuel. Et alors la question ne peut être éludée: pourquoi? Le lecteur trouvera la réponse bribe par bribe dans ce livre. Sans vendre la mèche, nous proposons, dans les lignes qui suivent, quelques idées qui lui serviront de fil d'Ariane dans le dédale de nos analyses; idées dont le lecteur trouvera la démonstration dans les chapitres qui suivent.

Parmi les meurtriers sexuels de l'échantillon, nous en trouvons certains chez qui la composante « meurtre » domine: l'intention première de l'agresseur était de tuer, il y a été poussé par la rage, l'esprit de vengeance ou, plus rarement, le sadisme. En revanche, certains autres meurtres sont d'abord des viols: l'agresseur voulait forcer sa victime à un rapport sexuel, et si l'affaire a fini par la mort de celle-ci, c'est soit parce que la lutte pour neutraliser sa résistance a été trop violente, soit, après coup, pour réduire au silence la seule personne pouvant identifier le violeur.

Le meurtre sexuel peut être compris comme la résultante de trois facteurs: l'histoire personnelle du meurtrier, son état d'esprit au moment des faits et, enfin, les circonstances de l'agression. La majorité des meurtriers de notre échantillon (plus de 60 %) avaient de lourds antécédents. En fouillant leur passé, nous notons de très nombreux vols en tous genres (les délits les plus fréquents), des crimes violents non sexuels, des délits liés à la drogue. Or, de semblables histoires criminelles se retrouvent chez nos violeurs, à peu de différences près. La majorité des meurtres sexuels ont donc été précédés d'une succession de crimes variés, pour la plupart non sexuels, ce qui donne à penser que la prédisposition générale à la délinquance, évoquée par les criminologues pour expliquer la récidive, joue aussi dans le meurtre sexuel. Autre hypothèse: la perpétration d'un crime aussi grave que le meurtre présuppose un mépris profond pour la vie humaine et pour toute règle résultant d'une longue histoire de transgressions impunies.

Mais si les antécédents criminels des meurtriers sexuels ne sont pas vraiment différents de ceux des violeurs, pourquoi ont-ils tué? Nos résultats pointent dans la direction d'une combinaison de facteurs développementaux, intentionnels et situationnels. En effet, le meurtrier sexuel est un

homme habité par la colère, par la rage même ; il a bu à l'excès et il a une arme à portée de la main. C'est donc dire que si un agresseur sexuel va jusqu'au meurtre, c'est peut-être que, l'alcool et son passé criminel aidant, il était au départ libéré de toute inhibition et de tout scrupule, puis la rage l'aura poussé soit à formuler l'intention de tuer, soit à frapper avec une force telle qu'elle se révélera mortelle.

Et les sadiques ? Le portrait que nous en brosons dans ce livre ressemble à l'image que nos prédécesseurs ont dessinée, mais en partie seulement. Au chapitre des préférences sexuelles, nous trouvons l'essentiel du tableau clinique classique. Quand ils s'enferment dans leurs rêveries, nos sadiques — qu'ils aient commis un meurtre ou un viol — se vautrent dans des fantaisies de domination et de violence. À l'évaluation phallométrique, ils trahissent leur préférence pour des descriptions d'humiliation et de violence. Et ils sont amateurs de pornographie. Plus souvent que les non-sadiques, ils préparent leur crime et choisissent avec soin leur victime. Lors de la perpétration de leur meurtre ou de leur viol, ils traduisent leur goût pervers en actes : beaucoup plus souvent que les non-sadiques, ils humilient leur victime et en rajoutent dans la violence, allant jusqu'à la torturer et à la mutiler.

Là où nos observations correspondent moins à la conception dominante, c'est au sujet de l'idée voulant que les sadiques n'aient rien à voir avec les récidivistes ordinaires, qu'ils soient des criminels d'exception. Loin de là : nos sadiques ont commis dans le passé autant de vols et autant de délits violents non sexuels que les non-sadiques. Ceci donne à penser qu'il ne suffit pas de se complaire à entretenir en son for intérieur des fantaisies d'humiliation et de torture pour être capable de tuer sadiquement ; il y faut aussi un terreau criminel.

Autre point sur lequel nous obtenons des résultats qui nous forcent à nous éloigner de la thèse classique : la place relative de la colère et de la motivation sexuelle dans l'agression. Le sadique de notre échantillon n'agit pas de sang-froid et son seul motif n'est pas la recherche de l'orgasme. Plus encore que le non-sadique, il déteste les femmes et il est animé par la rage. Si son agression est perpétrée avec une telle violence, ce n'est pas seulement en vue du plaisir sexuel, c'est aussi parce qu'elle est alimentée par la rage. L'histoire personnelle du sadique va dans le sens de cette

interprétation : elle est traversée par la haine et la rancœur. Très tôt au cours de sa vie, le futur criminel sadique est en butte aux humiliations, ce qui le conduit à éviter le commerce de ses semblables pour fuir dans un monde imaginaire dans lequel il ressasse ses griefs. Son ressentiment et son aversion à l'égard des femmes nourrissent un désir obsessif de vengeance.

Plusieurs indices nous conduisent à penser que la rage intervient dans la plupart des meurtres sexuels, mais qu'elle présente deux visages assez différents. Chez le meurtrier sadique, elle paraît procéder d'une haine longuement ruminée dans la solitude qui conduit à une attaque préméditée. Du côté du meurtrier non sadique, elle prend plutôt la forme d'une colère impulsive, d'une réaction explosive à une frustration, par exemple le refus qu'oppose une femme aux avances d'un homme. Rempli de ressentiment et ayant l'habitude d'associer violence et jouissance, il est à prévoir que le sadique sera porté à tuer. Préviation vérifiée : nous trouvons un pourcentage deux fois plus élevé de meurtres sexuels chez les agresseurs sadiques que chez les non-sadiques. Chez ces derniers, c'est le viol qui prévaut : il est trois fois plus fréquents que le meurtre.

L'ouvrage est composé de 11 chapitres. Le premier circonscrit notre notion de meurtre sexuel, rapporte ce que nous savons sur la fréquence de ce crime et passe en revue les principales théories qui se proposent d'expliquer le phénomène tout en soulignant leurs limites. Le chapitre 2 adopte une perspective développementale. Il présente nos résultats sur l'enfance et l'adolescence du meurtrier sexuel comparés à ce que nous savons sur les violeurs. Il étudie ensuite la carrière criminelle des uns et des autres. Le chapitre 3 examine les traits de personnalité des meurtriers sexuels et des violeurs tels qu'ils ont été mesurés par des tests et par une évaluation psychologique afin de découvrir une éventuelle psychopathologie distinctive chez nos meurtriers sexuels. Au chapitre 4, l'attention se porte sur le meurtre sexuel lui-même en tant qu'événement. Quelles étaient les intentions du meurtrier au moment des faits ? Que s'est-il passé alors ? Pourquoi une agression sexuelle qui aurait pu se solder par un viol s'est-elle terminée par la mort d'une femme ? Le chapitre 5 présente ensuite les résultats d'une analyse multivariée au cours de laquelle toutes les variables qui paraissaient contribuer à démarquer les meurtriers sexuels des violeurs ont été examinées simultanément et en rapport les unes avec les autres. Cette procédure

statistique a fait émerger quelques facteurs dont la présence fait qu'il y aura ou non issue fatale lors de l'agression sexuelle. Ceci sera suivi, dans le chapitre 6, de la comparaison de notre échantillon de meurtriers sexuels à l'échantillon américain de tueurs sexuels en série du FBI qui avait été analysé par Ressler et ses collaborateurs. Le chapitre 7 fait ensuite une mise au point sur la question du sadisme sexuel. Après un examen fouillé des écrits sur la question, nous comparons nos agresseurs sexuels sadiques à des délinquants sexuels non sadiques (les échantillons de meurtriers sexuels et de violeurs ont ici été fusionnés). Il ressort de cette comparaison un portrait assez neuf du criminel sadique, qui sera suivi, au chapitre 8, de la distinction à faire entre deux types de meurtriers sexuels : le premier agit de façon passablement colérique et désorganisée, alors que le second procède de manière préméditée, ce qui l'apparente au sadique. Le chapitre 9 présente les résultats d'un examen qualitatif des données. Nous y privilégions les études de cas pour répondre à deux questions : quelles fins visaient les meurtriers sexuels en commettant leur crime ? Comment s'était déroulée la carrière criminelle de nos sujets avant qu'ils ne commettent leur dernier et pire crime ? Enfin, les chapitres 10 et 11 s'attaquent à deux aspects de l'enquête en matière de meurtre sexuel. Le chapitre 10 traite d'une technique populaire mais controversée, le profilage criminel, et le chapitre 11 contient des conseils pour les policiers qui sont chargés d'interroger un meurtrier sexuel.

Remerciements

Les auteurs remercient le CRSH pour son support financier sans lequel cette étude n'aurait pu être réalisée. Également, nous remercions le Service correctionnel du Canada pour son soutien tout au long de la réalisation de notre étude comparative. Plus particulièrement, nous tenons à souligner le professionnalisme et la disponibilité de Monsieur Jacques Bigras.

Nous remercions également Martine Giovanola et Nicole Pinsonneault, secrétaires au Centre international de criminologie comparée (CICC), ainsi que Francine Packwood, du Centre de recherche de l'Institut Philippe Pinel de Montréal, pour avoir tapé les différentes versions de notre livre. Nous ne saurions passer sous silence la contribution très appréciable de

Carole Hébert qui a révisé le style de l'ensemble de l'ouvrage. Finalement, nous remercions les directeurs du CICC (Jean-Paul Brodeur) et du centre de recherche de l'IPPM (Gilles Côté) pour leur aide financière à la publication de notre livre.

1

LE MEURTRE SEXUEL : DÉFINITIONS, ÉPIDÉMIOLOGIE ET THÉORIES

Jean Proulx

Maurice Cusson

Eric Beauregard

Dans l'imaginaire populaire, Ted Bundy constitue le prototype du meurtrier sexuel, un psychopathe intelligent, charmeur et manipulateur. Cet individu est responsable de la mort de dizaines de femmes. En raison de la grande couverture médiatique des meurtres sexuels, beaucoup de gens ont l'impression que ce type de crimes est fréquent et que chaque femme est en danger de subir les outrages de l'un de ces monstres. Est-ce que cette représentation du meurtrier sexuel et de ses crimes est un juste reflet de la réalité ?

Dans ce premier chapitre, nous tenterons de dresser un portrait des études relatives aux meurtres sexuels et à leurs auteurs. Ainsi, une définition du meurtre sexuel sera proposée. Nous présenterons ensuite des données de nature épidémiologique. Nous aborderons alors des théories biologiques, psychologiques et sociologiques du meurtre sexuel. Par la suite, des études comparatives permettant d'identifier des caractéristiques spécifiques aux meurtriers sexuels seront décrites. Finalement, la problématique générale de cet ouvrage ainsi que des questions méthodologiques seront énoncées.

6	Tueurs en série et meurtriers sexuels	153
	<i>Élisabeth Campos et Maurice Cusson</i>	
7	Le sadisme sexuel	163
	<i>Jean Proulx, Étienne Blais et Eric Beauregard</i>	
8	Deux types de meurtriers sexuels : le colérique et le sadique	203
	<i>Eric Beauregard, Jean Proulx, Tony Brien et Michel St-Yves</i>	
9	Les raisons du meurtre sexuel et la carrière criminelle du meurtrier	233
	<i>Maurice Cusson et Jean Proulx</i>	
10	Le profilage dans l'enquête sur les meurtres sexuels	253
	<i>Eric Beauregard</i>	
11	L'interrogatoire en matière d'homicide sexuel	285
	<i>Tony Brien et Jean-Luc Bacher</i>	
	Références	319
	Les auteurs	341

 **AGMV Marquis**
MEMBRE DE SCARRINI MEDIA
Québec, Canada
2005